

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2008

---

**Présents :** P FALKENAU, E. NICOLAS, M. CAILLOUX, M. FALQUE, S. BERTIN,  
B. VERSCHELDEM, P. HULOT, C. BOUHELIER, S. HALAMA, J. MELIQUE, H. KIRIEL,  
C KROL, C. GAUVILLE HERBET, A. TROUVE, P. PORCHER, M. OUERFELLI, S. DINET,  
G. MARECHAL

**Absente excusée :** F. LEDOUX (Pouvoir à S DINET)

**Guillaume MARECHAL est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.**

**1. Approbation du procès verbal du conseil municipal du 20 mai 2008 :**

Le procès verbal du précédent conseil est approuvé à l'unanimité.

**2. Tarifs municipaux :**

**Cantine scolaire :**

Le prix du repas passe de 4,30 € à 4,45€ l'unité (+2,69%). Le repas du deuxième enfant passe à 3,85 € et 3,10 € pour le troisième enfant.

**Stationnement des commerces itinérants :**

- Pour les commerçants itinérants (pizzaiolo et marchand de poulets) : 15 € par jour/stationnement

Il est proposé de ne pas augmenter le tarif.

- Pour les camions d'outillage : 50 € par jour/stationnement

Il est convenu de ne pas augmenter le tarif.

**Taxi :**

Taxe d'emplacement : Passage de 250 à 275 € l'emplacement

**Taxe de raccordement à l'égout**

2600 € pour les nouvelles constructions.

Il est convenu de ne pas augmenter le tarif.

**Salle des fêtes :**

Location pour le week end : 300 € pour les Fleurinois ; 640 € pour extérieurs,

Location à la journée : 245 € pour les Fleurinois et 515 € pour les extérieurs.

Les échanges autour des sujets connexes démontrent la nécessité de réfléchir à l'évolution du contrat de location (intégration de charges complémentaires pour le chauffage notamment, intégration dans le contrat de « restrictions » pour limiter les nuisances acoustiques).

**Photocopies / Fax :**

A4 Recto	0.15 €
A4 Recto Verso	0.25 €
A3 Recto	0.25 €
A3 Recto Verso	0.30 €
Fax la feuille pour 1 émission ou réception en France	0.80 €

Il est convenu de ne pas augmenter ces tarifs.

## Cimetière

<b>Concession simple (3.36 m2)</b>	
Trentenaire	200 €
Cinquantenaire	340 €
Perpétuelle	4000 € (+ frais d'enregistrement)
<b>Concession double (5.76 m2)</b>	
Trentenaire	350 €
Cinquantenaire	580 €
Perpétuelle	7000 € (+ frais d'enregistrement)
<b>Colombarium : pour le dépôt d'une 1ère urne</b>	
15 ans	200 €
30 ans	340 €
50 ans	840 €
Pour le dépôt d'une seconde urne il sera facturé la moitié du tarif en vigueur	
<b>Reprise des caveaux</b>	
1 place	560 €
2 places	650 €
3 places	740 €

Il est convenu de ne pas augmenter les tarifs.

### **Piscine**

Enfants : 1,70 € / enfant (3 à 16 ans)

Pour les Fleurinois :

Carte 12 € / 10 bains

Carte 20 € / 20 bains

Adultes : 2,40 € / adulte à l'unité

Pour les Fleurinois :

Carte 21,50 € / 10 bains

Groupes : 1,15€ l'entrée à partir de 10 personnes.

Il est convenu de ne pas augmenter les tarifs.

### **3. Délibérations :**

Le conseil examine les délibérations afin d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Consulter les maîtres d'œuvre pour l'aménagement de la rue de la vallée :  
La commission travaux se réunira pour élaborer un cahier des charges de consultation et préciser la commande.  
La résolution est prise à l'unanimité.
- Lancer une procédure adaptée pour la 2<sup>ème</sup> tranche conditionnelle des trottoirs de la rue du général de Gaulle et de la rue du Clos vert.  
La résolution est prise à l'unanimité.
- Validation du choix de la commission d'appel d'offres pour le logiciel mairie :

9 sociétés ont demandé le cahier des charges, mais une seule a répondu : Ségilog (2628€ HT pour le droit d'utilisation et 292 € HT/ an pour la maintenance et la formation. Soit 2920 € HT /an pendant 3 ans).  
La proposition de la commission d'appel d'offres est prise à l'unanimité.

La séance est levée à 22:30

Le Maire

Les Adjoints

Les conseillers municipaux